

16/06/2016



VIE CONSACRÉE - L'Eglise rajeunit » dans l'Esprit Sainte grâce à l'alliance des dons hiérarchiques et charismatiques: dons hiérarchiques et dons charismatiques: c'est en effet le thème du nouveau document de la Congrégation pour la doctrine de la foi intitulé « Iuvenescit Ecclesia », « L'Eglise rajeunit ».

Il a été présenté au Vatican ce mardi 14 juin par les cardinaux Gerhard Müller, préfet de la Doctrine de la foi, et Marc Ouellet, préfet de la Congrégation pour les évêques. Car le document s'adresse aux évêques. Il est signé par le cardinal Müller et le secrétaire de la Doctrine de la foi, Mgr Luis Ladaria.

Le maître mot du document c'est certainement la communion dans une Eglise en mission. Le document l'annonce d'emblée : « La Congrégation pour la Doctrine de la Foi entend rappeler, à travers ce document, les aspects théologiques et ecclésiologiques dont la compréhension peut favoriser une participation fructueuse et ordonnée des nouvelles associations à la communion et à la mission de l'Église. »

Il part de l'Eglise comme « mystère de communion », sur l'horizon « trinitaire et christologique des dons du Saint-Esprit », et de la primauté de la charité.

Dans l'Eglise, les dons hiérarchiques et les dons charismatiques sont "co-essentiels", inséparables: les premiers sont le fruit de l'ordination – diaconale, sacerdotale, épiscopale – et les seconds sont accordés librement par l'Esprit Saint. Mais sans cesse, par ces dons, l'Eglise "rajeunit" grâce à la force de l'Evangile, dans l'Esprit.

Les dons sont harmonisés, complémentaires, dans l'obéissance aux pasteurs, dans une « référence réciproque ». Il ne faudrait pas justement opposer Eglise institutionnelle et Eglise de la charité, la dimension charismatique et la dimension institutionnelle dans sa maturité, qui offre des critères pour discerner les charismes authentiques, ce qui conduit à une reconnaissance juridique selon le Droit canon. Il ne faudrait pas non plus opposer Eglise universelle et Eglise locale, particulière.

Le document offre des « critères pour le discernement des dons charismatiques ». Un paragraphe est consacré aux dons charismatiques par rapport aux états de vie du chrétien.

Le document invite à regarder vers Marie, "Mère de l'Eglise": « La Vierge Marie a su parfaitement accueillir et faire fructifier les grâces singulières dont elle a été enrichie de manière surabondante par la très sainte Trinité, à commencer par celle d'être la Mère de Dieu. Tous les fils de l'Église peuvent admirer sa pleine docilité à l'action de l'Esprit Saint ; docilité sans faille dans la foi et dans une humble pureté. Marie témoigne donc en plénitude de l'accueil obéissant et fidèle de tout don de l'Esprit. »

La nouveauté « charismatique » de réalités d'Eglise ne doit donc pas être « atrophiée » mais il faut en même temps favoriser l'insertion de ces réalités dans l'Eglise – universelle et locale – de façon à éviter la constitution d'une réalité en quelque sorte « parallèle »: c'est en substance ce que recommande aux évêques un nouveau document du Saint-Siège.

Les recommandations finales du document du point de vue de « la relation entre dons hiérarchiques et dons charismatiques », indiquent qu'il est « nécessaire de respecter deux critères fondamentaux à considérer de façon inséparable : a) le respect des particularités charismatiques des associations ecclésiales particulières, en évitant des montages juridiques forcés qui atrophiaient la nouveauté dont l'expérience spécifique est porteuse. Ainsi, on évitera que les différents charismes puissent être considérés comme une ressource indifférenciée à l'intérieur de l'Église. b) Le respect du *regimen* ecclésial fondamental, en favorisant l'insertion

efficace des dons charismatiques dans la vie de l'Église universelle et particulière, et en évitant que la réalité charismatique soit conçue de manière parallèle à la vie ecclésiale, sans référence organique aux dons hiérarchiques. »

La publication de la lettre, en date du 13 mai 2016, fête de la Pentecôte, a été ordonnée par le pape François lors de l'audience accordée au cardinal Müller, le 14 mars dernier. On y retrouve l'amour que recommande saint Ignace de Loyola pour « la sainte Eglise hiérarchique notre mère ».

Saint Ignace décrit en ces termes l'alliance du charismatique et du hiérarchique (13e règle pour « sentir avec l'Église »): « Il faut croire qu'entre Jésus-Christ, notre Seigneur, qui est l'Époux, et l'Église, qui est son Épouse, il n'y a qu'un même Esprit qui nous gouverne et nous dirige pour le salut de nos âmes, et que c'est par le même Esprit et le même Seigneur qui donna les dix commandements qu'est dirigée et gouvernée notre Mère la sainte Église. »

Voici le texte intégral du document publié par le Saint-Siège.

Source: zenit.org, 14/06/2016